

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2007 DU REF UNION

Avis de convocation

L'assemblée générale du REF-Union est convoquée le dimanche 27 mai 2007 à 9 heures (conformément à l'article 8 des statuts et à l'article 15 du règlement intérieur), à la Ferme du Marault, Route Nationale 7 - 58470 Nevers-Magny-Cours

Dispositions statutaires ou réglementaires

L'assemblée générale du REF-Union est composée de tous les adhérents du REF-Union à jour de leur cotisation, et des membres honoraires.

Participent à l'assemblée générale avec voix délibérative :

- Le président de chaque établissement départemental, ou son représentant dûment mandaté, avec un nombre de voix égal au nombre d'adhérents du REF-Union qui en font partie et qui sont à jour de cotisation au REF-Union un mois avant la date de l'assemblée générale.

- Les adhérents du REF-Union, avec voix délibérative. Ils disposent chacun d'une voix, à condition d'être présents lors de chaque vote de l'assemblée générale du REF-Union et à condition de se faire enregistrer sur les lieux de l'assemblée générale du REF-Union au moins une heure avant l'heure de convocation ou à condition d'en avoir fait la demande écrite au siège du REF-Union, avec copie au président de l'établissement départemental, au plus tard un mois avant la date de l'assemblée générale du REF-Union.

- Les membres honoraires présents lors de chaque vote.

Pouvoirs

Chaque président ou représentant dûment mandaté d'un établissement départemental du REF-Union peut détenir un pouvoir d'un autre établissement départemental, et d'un seul, avec le nombre de voix correspondant.

Les DRU (ou les DRUS en cas d'empêchement), peuvent recevoir les pouvoirs d'un ou plusieurs établissements départementaux de leur région.

Chacun des adhérents présents et chaque membre honoraire peut détenir un nombre limité à 5 de pouvoirs d'autres adhérents ou membres honoraires.

Modalités pratiques

À la date de l'assemblée générale ordinaire, le nombre d'établissements départementaux officialisés et habilités à voter sera de 93. Ce sont les ED des départements : 01, 02, 03, 04, 05, 06, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 2A, 2B, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, .

Le vote d'un ED est un vote bloqué à majorité simple.

Les statuts et le règlement intérieur ont été approuvés en 2000.

Les modalités ci-dessous seront à suivre :

1 Vous êtes président d'un établissement départemental et vous assistez à l'assemblée générale :

- Vous votez pour l'ensemble des adhérents de votre ED sauf pour ceux qui ont demandé dans les délais à voter individuellement (soit en ayant adressé le bulletin de votant individuel de type 3 au siège du REF-Union au plus tard un mois avant la date de l'AG, soit en s'étant fait enregistrer sur les lieux de l'AG auprès du secrétariat de l'AG dès la veille et une heure au moins avant l'heure de convocation de l'AG).

- Vous pouvez voter pour un autre ED qui vous aura donné pouvoir suivant le mandat de type 1.

Dans tous les cas, le président d'ED (ou son représentant) sera avisé dès l'ouverture de l'AG du nombre de voix dont il dispose.

2 Vous êtes président d'un établissement départemental, mais vous ne pourrez pas assister à l'assemblée générale :

- Vous pouvez donner pouvoir à un adhérent du REF-Union appartenant à votre ED suivant le mandat de type 1.

- Vous pouvez donner pouvoir à un président (ou à son représentant) d'un autre ED suivant le mandat de type 1.

- Vous pouvez donner mandat au délégué régional de l'Union de la fédération régionale à laquelle appartient votre ED suivant le mandat de type 1.

3 Vous êtes adhérent appartenant à un établissement départemental :

- Votre président d'ED votera pour vous (art. 9.1 des statuts).

- Si vous désirez voter individuellement, remplissez le bulletin de votant individuel de type 3 (soit vous l'adressez au siège du REF-Union au plus tard un mois avant la date de l'AG, soit vous faites enregistrer auprès du secrétariat de l'AG dès la veille et une heure au moins avant l'heure de convocation de l'AG).

- Si vous désirez donner pouvoir à un adhérent de votre ED ayant demandé à voter individuellement et étant présent à l'AG, utilisez le pouvoir de type 2 et le bulletin de votant individuel de type 3.

Dans ces deux cas, votre vote sera préalablement décompté du nombre de votants de votre ED.

4 Vous êtes adhérent n'appartenant à aucun établissement départemental :

- Vous assistez à l'assemblée générale et pouvez voter individuellement en ayant au préalable adressé au siège du REF-Union ou fourni au secrétariat de l'AG le bulletin de votant individuel de type 3 selon les modalités identiques à l'adhérent appartenant à un ED et désirant voter individuellement (point 3, § 2).

- Vous n'assistez pas à l'AG et vous ne pouvez pas participer aux votes.



AGO DU REF-UNION 2007 • MANDAT (TYPE 1)

À présenter à l'entrée de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2007

Je soussigné(e)

IndicatifREF n°

président de l'établissement départemental du REF-Union du département

déclare donner mandat à (nom, prénom et indicatif)

.....

.....REF n°

adhérent de l'ED du REF-Union précité ou président (ou représentant) de l'ED du REF-Union du département

n°ou délégué régional de la région

pour représenter, à l'assemblée générale ordinaire du REF-Union convoquée pour le 27 mai 2007, l'ED dont je suis président avec le nombre de voix correspondant. Il pourra prendre part à toutes les délibérations, solliciter toutes explications, émettre tout avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions portées à l'ordre du jour et accepter toutes fonctions ; s'il y a lieu, substituer dans tout ou partie des présents pouvoirs et, généralement, faire le nécessaire, promettant l'avoir pour agréable.

Fait àle

Signature

Faire précéder la signature des mots " Bon pour pouvoir " de la main du signataire.

ordre du jour

- 00 De 7 heures à 8 heures : inscription des votants individuels
- 01 9 heures : ouverture de l'assemblée générale ordinaire
- 02 Présentation du rapport moral 2006
Vote 1
- 03 Présentation des comptes de l'exercice 2006 et du bilan arrêté au 31 décembre 2006
Vote 2
- 04 Décision d'affectation du résultat (proposition d'affectation en compte report à nouveau)
Vote 3
- 05 Présentation du budget définitif 2007
Vote 4
- 06 Présentation du budget primitif 2008
Vote 5
- 07 Fixation du montant de la cotisation à 58 € 50 pour l'année 2008 (article 3.1 des statuts)
Vote 6
- 08 Financement 2007 des établissements départementaux : proposition 2 € 29 par membre adhérent au REF-Union
Vote 7
- 09 Financement 2007 des fédérations régionales : proposition 0,76 € par membre adhérent au REF-Union
Vote 8
- 10 Rapport de la commissaire aux comptes
- 11 Proposition de mise en application du vote proportionnel à l'AG 2008 pour le rapport moral et le rapport financier
Vote 9
- 12 Proposition d'organisation d'une assemblée générale extraordinaire pour la modification du règlement intérieur
Vote 10
- 13 Élection d'un DNU, proposition du CA DNU3 : Eric TERRIER : F5RKG
Vote 11
- 14 Validation des élections des représentants régionaux et de leurs suppléants nouvellement élus ou réélus en 2007 par leur région ou zone
Validation des élections des représentants régionaux et de leurs suppléants nouvellement élus ou réélus en 2006 par leur région.
Vote 11 à 19
- a Auvergne DRU : DRUS :
- b Atlantique DHMU : DHMUS :
- c Bretagne DRU : DRUS :
- d Centre DRU : DRUS :
- e Pays de La Loire DRU : F1HUS DRUS : F4DAI
- f Picardie DRU : F5PDC DRUS : F1DPI
- g Poitou Charente DRU : F8DYD DRUS : F1MMR
- h P.Alpes Côte d'Azur DRU : F6GPE DRUS : F6GAQ
- i Rhône Alpes DRU : F6IOC DRUS : F6BIG
- j Corse DHMU : TK5APDHMUS : TK1BI
- k Antarctique, Océan indien, Pacifique DHMU : FR5EC DHMUS :
- 15 Opérations de vote
- 16 Désignation des scrutateurs et dépouillement des votes
- 17 Remise des distinctions, résultats des concours, remises des coupes
- 18 Questions des adhérents
Celles-ci feront l'objet d'explications mais ne seront pas soumises à un vote
- 19 Résultats des différents votes
- 20 Clôture de l'Assemblée Générale ordinaire 2007.



AGO DU REF-UNION 2007 • POUVOIR (TYPE 2)

À retourner avant le 12 mai 2007 minuit, le cachet de la poste faisant foi, au REF-Union, BP 77429, 37074 Tours cedex 2

Je soussigné(e)

IndicatifREF n°

membre du REF-Union, déclare donner pouvoir à (nom, prénom et indicatif)

.....REF n°

pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire du REF-Union convoquée pour le 27 mai 2007, prendre part à toutes les délibérations, solliciter toutes explications, émettre tout avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions portées à l'ordre du jour et accepter toutes fonctions ; s'il y a lieu, substituer dans tout ou partie des présents pouvoirs et, généralement, faire le nécessaire, promettant l'avoir pour agréable.

Fait àle

Signature

Faire précéder la signature des mots " Bon pour pouvoir " de la main du signataire.



AGO DU REF-UNION 2007 •

BULLETIN DE VOTANT INDIVIDUEL (TYPE 3)

À retourner avant le 12 mai 2007 minuit, le cachet de la poste faisant foi, au REF-Union, BP 77429, 37074 Tours cedex 2

Je soussigné(e)

IndicatifREF n°

Membre du REF-Union et de l'ED n°

Demande à voter individuellement à l'assemblée générale ordinaire du REF-Union convoquée pour le 27 mai 2007.

Mon vote sera préalablement décompté du nombre de votants de mon établissement départemental.

Fait àle

Signature

Ces modèles de pouvoir et de bulletin individuel peuvent être utilisés directement, recopiés sur papier libre ou photocopiés. Des pouvoirs et bulletin sont disponibles au secrétariat du REF-Union contre une etsa.





14^{ème} RAPPORT MORAL du REF-Union année 2007

Jean DUMUR **F5GZJ**

Le rapport moral présenté dans la revue sera soumis au vote de la 14^{ème} assemblée générale ordinaire du REF-Union qui se tiendra le 27 mai 2007 à NEVERS (58). Conformément aux articles 9 des statuts et 15 du règlement intérieur de notre association, ce rapport fait état des activités décidées et appliquées par notre conseil d'administration durant la période écoulée depuis la dernière assemblée générale qui s'est tenue à NANCY (54) le 28 mai 2006.

Le rapport moral que je présente s'inscrit dans la continuité de nos actions entreprises depuis 2002 et repose sur le travail d'équipe du bureau exécutif qui se répartit les tâches pour permettre une saine gestion du REF-Union, en respectant les décisions du conseil d'administration et les avis et propositions de tous ceux qui s'investissent dans les commissions et services : membres du CA, associés ou bénévoles membres du REF-Union qui mettent leurs compétences au service du REF-Union et du radioamateurisme.

Le bilan financier présenté cette année, est en conformité avec les engagements pris dans le rapport moral de 2006 de procéder à l'apurement de tous artifices comptables comme notamment la suppression des provisions des factures irrécouvrables, certaines datant de 1991, toujours provisionnées en hors-taxes, ce qui n'est pas sans incidence sur notre bilan puisqu'en raison de notre changement de régime fiscal la suppression s'effectue en toutes taxes !

Notre compte de résultat qui présente une perte montre que rien n'est acquis d'avance et que nous sommes toujours tributaires de situations exceptionnelles donc imprévisibles comme la suppression des avantages du tarif presse pour l'envoi de Radio-REF. Si l'on ajoute cela à l'apurement précité des factures des clients irrécouvrables, à la baisse théorique de la valeur de nos SICAV en fin

d'année et à une moins bonne rentrée des adhésions, on se retrouve inévitablement dans la zone rouge.

Cette année, nous avons décidé d'inscrire au bilan le montant revalorisé de notre patrimoine immobilier (valeur du terrain et du bâtiment), qui reflète une situation globale plus conforme à la réalité.

Depuis que notre équipe a repris la gestion du REF-Union, nous nous sommes efforcés d'engager les dépenses en fonction de nos rentrées financières ; Comme vous avez pu le constater, cela se traduit par une trésorerie exceptionnelle qui nous a permis de ne pas avoir recours, cette année encore, au découvert autorisé par notre banque et de protéger nos réserves.

Ainsi, depuis huit ans, nous n'avons pas touché à nos réserves financières ni contracté d'emprunt.

Pour la prochaine année, nos actions seront conditionnées par cet équilibre financier auquel nous sommes arrivés et que nous entendons pérenniser tout en améliorant le service à nos adhérents, en assurant notre représentativité nationale et internationale et en effectuant la promotion du radioamateurisme et la formation qui va de pair.

Nous n'oublions pas le projet La rénovation de notre patrimoine immobilier a été différée, elle fera partie des toutes prochaines priorités.

Ce rapport moral reprend les principales actions des

administrateurs du REF-Union et des membres des commissions et services ; Il n'est pas exhaustif et ne saurait faire oublier le travail effectué par tous les bénévoles qui s'investissent dans notre association et que je tiens à remercier ici chaleureusement.

LA REALISATION DE RADIO-REF.

Depuis juillet 2004, suite à un appel d'offre, la réalisation de notre revue a été confiée à la société Créa-Clic. Le changement de prestataire a permis de faire des économies et donc d'améliorer notre situation financière. Malheureusement, cette année nous avons dû faire face à un problème inattendu, soulevé par la commission qui attribue le tarif presse aux publications. Notre dossier aurait dû être à nouveau présenté en 1999 à la commission conformément au décret du 30 mars 1997 mais cette démarche n'a à l'époque pas été faite. Ainsi, l'administration nous a rappelé dans une correspondance datant d'octobre 2005 que les organismes dont les agréments n'avaient pas été renouvelés (2001 pour le REF-Union) seraient radiés d'office du tarif Presse à compter du mois de mars 2006.

Fin octobre 2005, nous avons immédiatement présenté un nouveau dossier. Mais hélas, par lettre en date du 9 mai 2006, le président de la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse confirmait au REF-Union la décision

prise par la commission, dans le cadre du réexamen général des publications, de refuser de nous faire bénéficier du régime économique de la Presse pour notre mensuel Radio-REF. Le 29 juin 2006 nous avons présenté un recours gracieux de cette décision, qui a été également rejeté.

Par voie de conséquence, à compter du mois d'avril 2006, les expéditions ont été facturées jusqu'au numéro du mois de juillet-août au tarif AIP urgent J - J+1 (Autres Imprimés Périodiques).

A partir du mois de septembre, la revue a été acheminée au tarif AIP non urgent J+4.

Seules les revues à destination de l'étranger sont expédiées au tarif ACCESS 30 urgent.

Pour compenser la perte financière liée au nouveau prix du routage, nous avons réduit de 88 à 72 le nombre de pages de notre revue, ce qui s'est traduit par une économie substantielle sur le poste impression.

LE CONTENU DE RADIO-REF.

Avec le conseil d'administration, j'ai souhaité la création d'une rubrique courrier du lecteur et d'une rubrique destinée aux écouteurs. J'ai également demandé la réalisation d'un sondage sur les articles de la revue. Pour le courrier des lecteurs, j'ai mis en place cette rubrique depuis quelques mois à la plus grande satisfaction de tous.

Pour le sondage, le conseil d'administration a donné son accord, vous avez reçu le questionnaire avec Radio-REF de février accompagné d'une enveloppe T pour le retour. Dès que le CA aura fait l'analyse de vos réponses, nous publierons la synthèse et nous demanderons à l'équipe de réalisation de Radio-REF de tenir compte des conclusions du sondage.



association/42 Radio-REF N° 798 • avril 2007

Avec le bureau exécutif j'ai réuni le 15 décembre 2006 les comités de rédaction et de lecture de Radio-REF.

Nous avons examiné le fonctionnement du comité de rédaction. Des dispositions ont été prises pour que ce groupe travaille de manière identique au comité de rédaction technique.

Le BE a proposé un nouveau planning de fabrication en prenant en compte le contrat nous liant à la société de photocomposition. Le montage de la revue se fait sur 35 jours ; tous les intervenants doivent respecter la description très précise qui a été faite de chaque étape et les délais de réception des articles qui alimentent les différentes rubriques en sachant que le moindre retard aura des répercussions sur la date de parution de notre revue.

Le gérant de la société Créa-Clic a expliqué les contraintes de fabrication dues au choix de présentation de notre revue. Le relookage de Radio-REF ne vous aura pas échappé, Créa-Clic a effectué gratuitement cette opération et proposé un nouveau logo. Ces modifications, une mise en page plus aérée rendent la lecture plus dynamique.

Les réactions que j'ai pu lire sur les différents forums confortent le dynamisme et l'esprit constructif qui anime l'équipe dans la recherche de qualité de notre revue.

Parallèlement nous avons entamé une réflexion sur le mode de diffusion de notre revue à partir des nouveaux moyens de communication. Un test concluant a été effectué pour HAMEX-PO avec la réalisation de deux mini-CD. La mise en ligne de la revue sur le site du REF-Union est à l'étude.

Bien que cela ait déjà été dit à maintes reprises, je rappelle que notre revue, qui est la vitrine de l'association, repose sur le travail d'auteurs bénévoles qui acceptent d'écrire des arti-

cles pour le seul intérêt de notre communauté. Nous devons être extrêmement sensibles à cette solidarité associative et je tiens ici, au nom de tous, à leur exprimer félicitations, gratitude et remerciements.

LES ADHESIONS AU REF-UNION

Cette année encore nous constatons une diminution du nombre de nos membres due à un vieillissement important de la population radioamateur. Ces OM nous quittent ou abandonnent leurs activités OM et cette perte n'est pas intégralement compensée par de nouveaux membres. Toutefois nous avons constaté avec satisfaction, au cours des deux premiers mois de cette année, le retour d'un certain nombre d'OM qui ont réadhéré au REF-Union.

Dans leur grande majorité nos membres ont bien compris les nouvelles dispositions qui ont conduit à un tarif d'adhésion unique ; Seuls quelques esprits chagrins ont pris prétexte à ce changement pour critiquer notre revue et ne pas renouveler leur adhésion : ceci est regrettable.

Le retour à l'annualisation des adhésions et donc la suppression des « date à date » a été bien assimilé par tous. Je remercie tout particulièrement ceux qui ont procédé à ce renouvellement avant la fin d'année 2006 ou au tout début du mois de janvier 2007.

Cette action a facilité le travail du siège, et nous a assuré une trésorerie des plus saines avec une meilleure visibilité pour la gestion de notre association. Je ne peux que vous encourager à utiliser au maximum le paiement par prélèvement automatique, procédure qui contribue à alléger le travail des salariés dans cette période chaque année très chargée. Nous avons poursuivi les relances d'adhésions envoyées avec Radio-REF ainsi que la mention du rappel des dates

d'échéance sur la couverture de la revue. Les trésoriers ont procédé à plusieurs relances via Internet. Ainsi, en début d'année une très grande majorité OM avait renouvelé son adhésion au REF-Union.

REF-UNION ET IARU

La publication sur le site Internet du REF-Union par les commissions HF et THF des documents préparatoires à la réunion intermédiaire IARU région 1 de Vienne les 24 et 25 février 2007 a suscité de nombreuses réactions de la part des OM français. J'ai été très attentif aux arguments et propositions des membres ou des non-membres. Ces réactions démontrent l'intérêt porté aux recommandations de l'IARU et à nos fréquences par tous les radioamateurs, qu'ils soient membres ou non de notre association. F6IOC et F8BPN ont représenté le REF-Union à Vienne ; elles sont intervenues principalement pour les commissions HF et THF. Le REF-Union, membre fondateur de l'IARU en 1925, est depuis le seul représentant pour la France au sein de cette instance. Notre association joue pleinement son rôle en envoyant régulièrement aux réunions internationales des délégations pour contribuer à l'élaboration des recommandations et à la défense de nos bandes au niveau mondial. Ce choix représente un investissement financier important pour le REF-Union ; ces dépenses viennent s'ajouter à la cotisation annuelle IARU de 1,80 FS par membre du REF-Union et cela pour la défense des bandes utilisées par tous les radioamateurs français.

Nous nous attachons à respecter les décisions de l'IARU avec la mise à disposition des QSL des non-membres reçues et triées au siège par le personnel et les bénévoles. Il est utile de rappeler que les salariés attachés à ce service sont payés par les seules cotisa-

tions des membres du REF-Union.

Certains radioamateurs ont jusqu'alors, pour diverses raisons, préféré rester en dehors du REF-Union. Je respecte leur choix mais, dans la mesure où ils sont concernés par les décisions prises au plan international, j'ai envisagé de leur donner, selon des modalités qui restent à définir, la possibilité de s'exprimer sur les sujets qui relèvent de l'IARU. C'est pourquoi je demanderai aux présidents, lors de la réunion du CCPD du samedi 26 mai, et aux membres présents à l'AG, de s'exprimer sur ce sujet et d'essayer de faire des propositions pour une mise en application de solutions la plus rapide possible.

L'IARU/EUROCOM a organisé une première opération de lobbying auprès des instances européennes à Bruxelles à l'initiative de Gaston Bertels ON4WF.

J'étais présent à l'ouverture de cette manifestation, ce qui m'a permis de rencontrer de nombreux responsables du monde radioamateur.

Une exposition permanente présentait les aspects les plus médiatiques du radioamateurisme : formation, recherche, réseaux d'urgence, satellites, CW. L'accent avait été mis sur le risque des zones à forts rayonnements électromagnétiques (CEM) et les risques potentiels engendrés par les CPL pour les ondes courtes.

Notre spécialiste dans ce domaine, F2MM, a participé toute la semaine aux nombreux débats,

**Structure du REF-Union
VOTES des RAPPORTS
MORAL ET FINANCIER
expression de la démocratie**

Le REF-Union est très bien structuré avec des statuts et un règlement intérieur qui définissent le rôle de chacun.

Les délégués régionaux de l'Union sont élus par les présidents départementaux qui détiennent leur légitimité des membres.



Les DRU constituent le conseil d'administration du REF-Union qui lui-même élit le BE et le président pour administrer l'association.

Ce fonctionnement démocratique est calqué sur les institutions de notre pays.

Le nombre des suffrages exprimés pour chaque ED lors des votes en assemblée générale du REF-Union correspond au nombre d'adhérents du REF-Union à jour de leur cotisation nationale qui font partie de l'ED : ceci reflète un fonctionnement démocratique.

Les votants en AG du REF-Union n'ont que trois possibilités : OUI, NON, ABSTENTION.

Actuellement, conformément à nos dispositions réglementaires, le vote bloqué implique que la totalité des voix du département soit reportée sur un seul de ces choix qui représente effectivement la tendance majoritaire exprimée par chaque ED. Je fais abstraction des votes individuels dans cet exposé.

Cette procédure exclut l'expression des courants minoritaires qui pourtant devraient avoir le droit faire entendre leur voix.

La réflexion que je me suis faite pour respecter tous nos membres et donner le droit à chacun de s'exprimer m'a conduit à envisager, pour les principaux votes (rapports moral et financier, montant de la cotisation et des contributions), de permettre aux représentants de chaque ED de répartir leurs suffrages au prorata de ce qui aurait été préalablement exprimé au sein de leur ED,

je propose donc aux présidents de s'exprimer sur ce sujet en demandant un vote d'AG pour la modification du système actuel en un système de vote réparti et ce dès l'AG de 2008.

Structure du REF

Afin d'aider le CA, le BE et le président dans leurs tâches, nous avons des commissions et des services. Chacune de ces struc-

tures élit un responsable qui gère sa commission ou son service en respectant les statuts et les délégations du président.

Parallèlement, chaque année le CA désigne un délégué régional de liaison.

Philippe Martin, F6ETI, a demandé de mettre à l'ordre du jour de l'AG de Nevers une révision du règlement intérieur à partir d'un texte qui porte sur le changement du mode de désignation des DRU de liaison. La commission statuts a étudié le texte proposé et rendu ses conclusions au BE qui a émis un avis défavorable à cette proposition qui priverait le CA de son pouvoir de décision pour la désignation des DRU de liaison. Le CA étudiera ce dossier mais l'AG de Nevers n'aura pas à se prononcer sur une modification du règlement intérieur.

Par contre, une AG extraordinaire pourrait se tenir en décembre 2007 en préambule de la réunion des CCPD/CCA et je demande d'ores et déjà d'intégrer à cette possible révision la notion statutaire imposée à tous les représentants du REF-Union et reprise dans la décision de CA du 26 mai 2006.

En effet, je rappelle que les membres du CA ne peuvent effectuer que trois mandats consécutifs, un mandat de trois ans renouvelable deux fois ; les commissions et services faisaient exception à cette règle, et le CA a décidé de calquer leur fonctionnement sur celui du CA.

Quant au choix et aux missions des DRU de liaison, cela nécessitera donc un autre débat. Je rappelle également l'obligation pour chaque commission de fournir périodiquement un rapport d'activité et de soumettre à la validation du conseil d'administration le choix du responsable (hors responsable statutaire), ainsi que les membres élus après renouvellement au tiers sortant deux fois renouvelables.

Le règlement intérieur de chaque commission devra être modifié en conséquence pour intégrer ces nouvelles dispositions.

Comme pour les administrateurs, des dérogations pourront être proposées à ces règles pour les activités spécifiques ou pour les commissions techniques après proposition de la commission et validation par le CA.

LA NOMENCLATURE DES RADIOAMATEURS

La dernière nomenclature papier a été proposée au salon HAMEXPO d'octobre 2004 ; une nouvelle édition est prévue pour cette année. Ce document qui est indispensable pour tout radioamateur sera réalisé à partir du fichier fourni par l'administration sans y apporter de correction pour éviter les erreurs de transcription ; cette condition nous a été imposée par les autorités de tutelle. Je vous rappelle que la nomenclature est disponible aussi sur notre site internet ; elle est régulièrement mise à jour.

LE FONCTIONNEMENT DU SIEGE.

En 2005, nous avons dû gérer les conséquences de deux heureux événements. Pour pallier l'absence temporaire de personnel pour congé de maternité, Madame De Rouffignac, secrétaire comptable, a été embauchée en CDD, son contrat a été ensuite renouvelé en raison de la reprise à temps partiel des deux salariées à leur retour de congé de maternité.

Ces deux postes à temps partiel prévus par la loi et la convention collective nous ont conduits, après négociation sur les horaires, à transformer le contrat CDD de la nouvelle secrétaire comptable en CNE et à adapter les postes de travail. Dans un second temps, la demande d'une des sala-

riées de revenir à un temps plein a modifié l'organisation du siège.

Il n'était pas possible de garder deux emplois de secrétaire comptable pour un seul poste, il fallait faire un choix ; nous avons donc gardé Madame de Rouffignac.

Dans le même temps, Madame Perez qui assure le secrétariat de Radio-REF est passée d'un temps partiel hebdomadaire de 21 heures à un temps partiel hebdomadaire de 28 heures.

En fin d'année, Madame De Rouffignac est passée en congé de maladie de longue durée, ce qui nous a conduits à prendre des dispositions avec notre cabinet d'expertise comptable pour la saisie de la comptabilité. Une nouvelle répartition des tâches a alors été mise en place et je tiens à remercier les autres membres du personnel pour l'effort qu'ils ont consenti pendant cette période durant laquelle la polyvalence a été bien assurée.

LA COMMUNICATION.

Nous sommes conscients que la communication reste un point faible de notre fonctionnement, et qu'il convient de l'améliorer ; avec nos listes de diffusion ED et CA et la création de nombreux alias comme contact@ref-union.org, nous nous efforçons de la rendre mieux adaptée et de permettre des échanges plus rapides.

Nous avons aussi le bulletin F8REF, indispensable relais entre deux numéros de Radio-REF et que nous nous efforçons de rendre plus dynamique. Il est envoyé par internet chaque semaine à tous les membres possédant une adresse email.

LES TRAVAUX EN COURS DE REALISATION AU SIEGE.



Les travaux d'entretien du siège provisoirement différés en 2006 doivent reprendre cette année afin de conserver notre bâtiment en bon état. Il est en effet essentiel de préserver la maison des radioamateurs d'une dépréciation par manque d'entretien.

Nos objectifs pour les prochains mois sont les travaux de ravalement des façades pour éviter les dégradations. Nous ferons procéder à l'actualisation des résultats des appels d'offres déjà effectués auprès de plusieurs entreprises.

Cet investissement lourd constituera un amortissement comptable logique.

NOS ADMINISTRATIONS DE TUTELLE

Nous avons constaté avec plaisir que la réponse faite par le ministre de l'Industrie, dans son courrier publié dans Radio-REF de juillet 2006, reprenait point par point les questions posées par le REF-Union.

Celles-ci couvrent l'ensemble de nos principales préoccupations largement développées dans mes précédents éditoriaux ou dans les rapports moraux présentés lors des AG. A l'initiative du REF-Union, l'administration est favorable pour toiletter notre statut et modifier les modalités des sanctions applicables aux radioamateurs.

Dans ce contexte, nous avons transmis à nos autorités de tutelle les trois demandes de la commission HF concernant l'attribution des indicatifs spéciaux, celle des indicatifs dans les DOM et les TOM et un dossier pour l'extension de la bande 1,8 MHz afin que les radioamateurs français disposent des mêmes possibilités d'utilisation de cette bande que les 29 autres

pays membres de l'IARU Région 1 dont nous dépendons. Nous avons aussi demandé à l'administration française sa position sur la redistribution des fréquences et l'allocation au service amateur d'un segment autour de 500 kilohertz, discussions préliminaires à l'ordre du jour de la WRC07 pour une probable étude à la WRC 2010.

Nous n'oublions pas les actions en suspens que nous relançons régulièrement en profitant de toutes nos rencontres même informelles pour parler du 50 MHz et du 7 MHz puisque l'administration refuse de faire avancer depuis 3 ans ces deux dossiers au nom d'intérêts socio-économiques qui passent avant ceux des radioamateurs.

Plusieurs dossiers se concrétisent

La mise en place progressive du nouveau Code de l'Urbanisme, qui normalement devrait être applicable au 1^{er} octobre 2007, préserve nos acquis en matière de droit à l'antenne. Même si notre demande sur la suppression de la limitation à moins de 4 mètres des antennes n'a pas été prise en compte, nous sauvegardons l'essentiel et de nouvelles dispositions sur les installations provisoires seront précisées dans ce nouveau texte. Nous vous détaillerons la mise en application dans des prochains numéros de Radio-REF.

« Le librement établi des stations du Service amateur » du Code des télécommunications, qui a suscité bien des critiques à l'égard du REF-Union favorable à ce texte, préserve nos installations, à l'instar du projet d'arrêté qui nous a

été présenté le 12 octobre 2006 au ministère de l'Economie et des Finances qui porte sur les conditions d'implantation des installations des stations radio-électriques. Ce projet qui vise aussi bien les opérateurs de téléphonie mobile, les réseaux privés que les radioamateurs, ne peut pas nous être appliqué en l'état, en raison justement du librement établi.

Le décret no 92-587 du 26 juin 1992 relatif à la compatibilité électromagnétique des appareils électriques et électroniques est abrogé à compter du 20 juillet 2007. Ce décret a été modifié en préservant les dispositions acquises par les interventions du REF lors de sa mise en application en 1992.

Le nouveau décret est passé pratiquement inaperçu bien que très important pour notre statut de radioamateurs et d'expérimentateurs constructeurs comme vous pouvez le constater dans l'extrait ci-après :

• Décret n° 2006-1278 du 18 octobre 2006 relatif à la compatibilité électromagnétique des équipements électriques et électroniques. Article 2

Lorsque des équipements sont soumis à des réglementations particulières prenant en compte tout ou partie des exigences définies à l'article 3, les dispositions du présent décret ne s'appliquent pas ou cessent de s'appliquer à ces équipements, pour ce qui concerne les exigences prises en compte, à compter de la date d'entrée en vigueur desdites réglementations.

Sont notamment exclus du champ d'application du présent décret

3. Les équipements hertziens utilisés par les radioamateurs au sens du règlement des radiocommunications adopté dans le cadre

de la constitution et de la convention de l'union internationale des télécommunications, lorsqu'ils ne sont pas disponibles dans le commerce.

Les ensembles de composants destinés à être assemblés par les radioamateurs et les équipements commerciaux modifiés à leur intention ne sont pas considérés comme étant disponibles dans le commerce.

LES REUNIONS DES CONSEILS CONSULTATIFS DES PRESIDENTS DEPARTEMENTAUX ET DES ASSOCIES.

Chaque année il y a deux réunions de ces conseils, une en décembre et une la veille de notre AG nationale. Elles permettent à tous les présidents départementaux et aux représentants des associations associées de s'exprimer. L'ordre du jour est établi à partir des questions posées par les présidents ou des propositions faites. A l'issue de ces réunions CCPD/CCA, les avis et suggestions font l'objet d'un compte rendu qui sert de document de travail pour le conseil d'administration.

Toutes les questions restées sans réponse au cours de ces réunions sont transmises aux commissions concernées pour étude et réponses. J'ai en outre demandé au CA que les désaccords entre les propositions faites par le CCPD et le CCA et les objectifs du CA soient soumis à l'assemblée générale. A ce jour, toutes les questions ont été traitées et aucune divergence n'a donné lieu au recours d'un vote en AG. Lors de la dernière réunion du 2 décembre 2006, nous avons fait ensemble le point à mi-parcours de l'année.

Cette réunion, présentée selon un nouveau style, a été très constructive puisque tous les points ont



été abordés et toutes les questions posées ont trouvé des réponses. Je pense que traiter les questions ED par ED en donnant la parole au représentant du département est une bonne formule car chaque président a le sentiment d'avoir pu s'exprimer librement.

LA PRÉSENCE DU REF-UNION SUR LES MANIFESTATIONS ET SALONS

Le conseil d'administration a sollicité les DRU, les fédérations régionales ainsi que les ED pour assurer la présence de l'association lors de ces manifestations riches et importantes pour le radioamateurisme.

Grâce à l'investissement de tous, nous avons été présents, avec ou sans le stand du REF-Union, sur pratiquement tous les salons régionaux : Clermont-de-l'Oise (60), Saratech (31), Seigy (41), et nous serons également présents à Vittefleury (76), à l'AG nationale à Nevers (58), Marennes (17), HAMEXPO-Auxerre (89) et Monteux (84).

Notons aussi la présence du REF-Union en Allemagne au rassemblement annuel de Friedrichshafen grâce à l'équipe d'organisation du REF 67 conduite par F5LGF. Le REF-Union a également été présent en septembre 2006 à l'école supérieure et d'application des transmissions à Cesson-Sévigné (35) pour la remise du trophée 2006 du général FERRIE.

HAMEXPO, LIEU DE RENCONTRE ET DE CONVIVIALITÉ DE TOUTS LES RADIOAMATEURS

La 28^{ème} édition du salon HAMEXPO à Auxerre s'est déroulée les 7 et 8 octobre 2006 dans un contexte très médiatisé et très décrié ; une nouvelle équipe s'est constituée autour de Jean-Claude F5UDW aidé de Jean-Marc F6DVC et de l'or-

ganisation du REF 89.

Par votre présence et votre investissement, vous avez apporté la meilleure réponse possible à une campagne de dénigrement orchestrée, je tiens à remercier les membres du CA, les membres associés, les exposants, sans oublier l'élément essentiel, nos visiteurs.

Un des objectifs du CA est de faire de ce salon un point de rencontre entre radioamateurs, lieu idéal pour échanger vos idées et vous retrouver dans une ambiance conviviale. De nouveau cette année cet objectif a été respecté grâce à vous, vos YL et QRP qui y avez mis tout votre cœur.

Pour l'édition 2007, je souhaite que les passions et les rancœurs s'apaisent, que les exposants et les visiteurs se retrouvent dans l'intérêt du radioamateurisme qui n'a surtout pas besoin de ces querelles intestines. Nous devons être capables de nous retrouver et de nous unir pour défendre notre hobby.

LES COMMISSIONS ET LES SERVICES.

Les commissions et services qui constituent la cheville ouvrière des actions du REF-Union sont animés par des bénévoles qui consacrent un temps important à la vie de notre association.

Beaucoup d'actions sont souvent accomplies dans la plus grande discrétion mais elles sont indispensables au bon fonctionnement de notre association et une fois encore je tiens à remercier toutes ces YL, tous ces OM qui se dépensent sans compter pour notre cause. Certaines sont souvent mises en évidence comme la Formation ou la Promotion et je ne peux toutes les citer, or je ne voudrais pas que d'autres commissions se sentent frustrées par une

moins grande médiatisation de leurs travaux : toutes contribuent par leur forte implication et le dévouement de leurs équipes au rayonnement de notre association.

Je tiens aussi à dire à nos associés qu'ils ont eu raison de nous rejoindre : unis, nous sommes plus forts et je les remercie chaleureusement pour les missions qu'ils assurent au sein des commissions correspondant à leurs spécificités et dont ils ont la charge.

LES CONCLUSIONS.

De nouveau, cette année, toute une équipe a travaillé pour garantir une saine gestion du REF-Union et pour défendre le statut des radioamateurs. A l'issue du congrès de Nevers, comme lors de chaque AG, des administrateurs vont quitter le conseil d'administration au terme de trois mandats. Parmi eux, Yvan F1UNA et Jean Pierre F6BIG ont passé 5 ans au sein du Bureau Exécutif, ils ont occupé des postes de haute responsabilité qui demandent un investissement permanent pour la gestion de notre association.

Je tiens particulièrement à les remercier pour ce bénévolat de tous les instants, leur travail et leur dévouement pour le REF-Union.

Je souhaite que tous les administrateurs qui quittent le CA continuent, comme leurs prédécesseurs, à nous faire bénéficier de leur expérience acquise au fil de ces années en s'investissant dans les structures départementales ou dans les commissions.

Aujourd'hui je termine mon cinquième mandat à la présidence de notre association.

- Je remercie tous mes amis qui ont œuvré avec moi tout au long de cette année, mettant bénévolement, passion et dévouement au service du REF-Union pour défendre notre statut et nos bandes.

- Je souhaite que nous continuions ensemble, avec la même passion, à promouvoir et défendre le radioamateurisme et notre association, le REF-Union.

F5GZJ Jean DUMUR
Président du REF-Union

LES RÉUNIONS STATUTAIRES 2006/2007.

Les instances du REF-Union se sont réunies au cours de l'année écoulée selon le calendrier suivant :

CA le 28 mai 2006 à Nancy (constitution du BE)
BE le 7 juillet à Tours
CA le 8 juillet à Tours
CA le 8 octobre à Auxerre
BE le 1^{er} décembre à Tours
CCPD/CCA le 2 décembre à Tours
BE le 5 janvier 2007 à Tours
CA le 6 janvier 2007 à Tours
BE les 2 et 3 février 2007 à Tours (avec commission THF)
CA le 3 mars 2007 à Paris (Gare d'Austerlitz CA financier)
BE le 14 avril 2007 à Tours
CA le 25 mai 2007 à Nevers
CCPD/CCA le 26 mai à Nevers
Assemblée Générale le 27 mai à Nevers



association/46 Radio-REF N° 798 • avril 2007

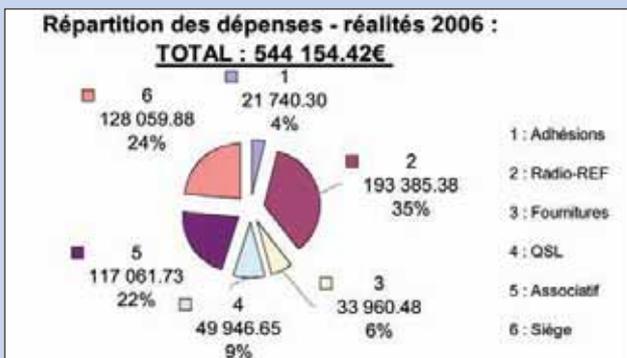
Rapport financier 2006

Yvan CAPO **F1UNA** et Jean-Pierre GRILLERE **F6BIG**

Ce rapport sera soumis pour approbation à la 14e assemblée générale du REF-Union qui se tiendra à Nevers le 27 mai 2007.

Présentation des dépenses

(d'après le graphique : répartition des dépenses - réalités 2006)



En analysant ce graphique, il apparaît que le total de nos charges de 544.154,42 euros s'explique de la façon suivante :

- 4 % pour les frais engendrés par la gestion des adhésions essentiellement liés à leur suivi.
- 35 % pour notre revue associative Radio-REF qui comprennent la photocomposition, le routage, l'impression, l'affranchissement et les frais de personnel assurant son suivi.
- 6 % pour le service fournitures utilisé par les adhérents justifiés par l'achat des fournitures, la variation de stock associée, la dépréciation du stock, les frais d'emballage, les frais d'envois et les frais de personnel en assurant la gestion.
- 9 % pour le service QSL utilisé par les radioamateurs qui comprennent les frais

d'emballage, les frais d'expédition et les frais des personnels qui en assurent le fonctionnement.

- 22 % pour les frais associatifs qui regroupent le salon d'Auxerre, la participation au congrès national, les contributions aux frais de fonctionnement des établissements départementaux et des fédérations régionales, les frais de fonctionnement CA/BE/services/commissions, l'assurance protection juridique des membres et la cotisation reversée à l'IARU.
- 24 % pour les frais engendrés par le siège.

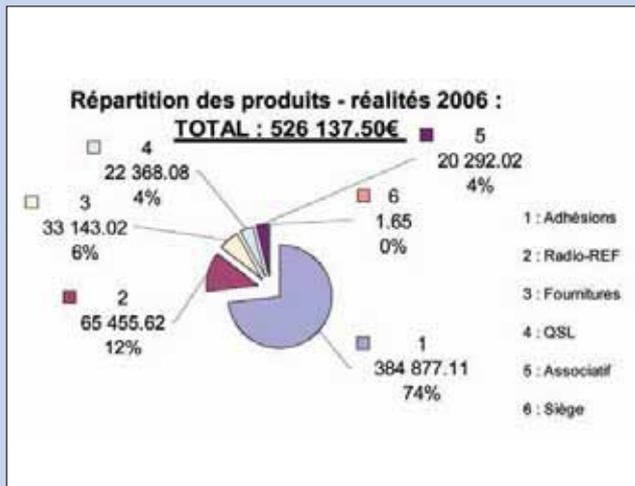
En comparant le total global des réalités 2006 qui atteint 544.154,42 euros avec le total global du budget définitif 2006, nous constatons

une économie de 2.187,58 euros malgré des charges imprévues au niveau des postes Radio-REF et associatif. La surveillance permanente des dépenses par le bureau

exécutif tout au long de cette année 2006 a permis de respecter le budget définitif fixé lors de notre dernière assemblée générale.

Présentation des recettes

(d'après le graphique : répartition des produits - réalités 2006)



En analysant ce graphique, il apparaît que le total de nos recettes pour une somme de 526.137,50 euros se répartit de la façon suivante :

- 74 % pour adhésions, dons et placements.
- 12 % pour notre revue associative Radio-REF qui comprend la publicité, les petites annonces, les escomptes obtenus pour paiement anticipé et les provisions pour les créances clients.
- 6 % pour le service fournitures utilisé par les adhérents, justifiés par les ventes de fournitures et la reprise sur dépréciation de stock.
- 4 % pour le service QSL utilisé par les radioamateurs qui comprennent les aides pour nos emplois aidés (CNASEA).

- 4 % pour l'associatif qui regroupent le salon d'Auxerre, le congrès, le service des diplômés et les subventions reçues.
- 0 % pour les produits reçus au siège.

En comparant le total global des réalités 2006 qui atteint 526.137,50 euros avec le total global du budget définitif 2006, nous constatons une baisse de 16.204,50 euros. La baisse des produits est liée essentiellement à la diminution du nombre de nos membres, à une légère baisse des publicités et du résultat de notre congrès 2006. En outre, cette année, la commission de contrôle

Tableau 1

Libellé	Budget	Réalités	Budget	Budget
	Définitif 2006	2006	primitif 2007	définitif 2007
	Charges	Charges	Charges	Charges
1: Adhésions	N.D.	21.740,30	N.D.	5.780,00
2: Radio-REF	N.D.	193.385,38	N.D.	158.500,00
3: Fournitures	N.D.	33.960,48	N.D.	27.400,00
4: QSL	N.D.	49.946,65	N.D.	51.715,00
5: Associatif	N.D.	117.061,73	N.D.	109.900,00
6: Siège	N.D.	128.059,88	N.D.	139.410,00
Total Global	546.342,00	544.154,42	555.800,00	492.705,00
Bénévolat valorisé	137.204,00	137.204,00	137.204,00	137.204,00
Total + bénévolat valorisé	683.546,00	681.358,42	693.004,00	629.909,00

N.D.: non déterminé en AG 2005 suite à la nouvelle définition des 6 postes souhaités



Etude des recettes d'après le tableau des produits réels de l'année 2006 et des budgets des années 2006 et 2007

Tableau 2

Libellé	Budget	Réalités	Budget	Budget
	Définitif	2006	primitif	définitif
	2006	2006	2007	2007
	Produits	Produits	Produits	Produits
1: Adhésions	N.D.	384.877,11	N.D.	367.000,00
2: Radio-REF	N.D.	65.455,62	N.D.	35.600,00
3: Fournitures	N.D.	33.143,02	N.D.	39.000,00
4: QSL	N.D.	22.368,08	N.D.	19.500,00
5: Associatif	N.D.	20.292,02	N.D.	11.600,00
6: Siège	N.D.	1,65	N.D.	0,00
Total Global	542.342,00	526.137,50	555.800,00	472.700,00
Bénévolat valorisé	137.204,00	137.204,00	137.204,00	137.204,00
Total + bénévolat valorisé	679.546,00	663.341,50	693.004,00	609.904,00

N.D. : non déterminé en AG 2005 suite à la nouvelle définition des 6 postes souhaités

financier nous a demandé de traiter les clients douteux ; vous trouverez l'explication lors de l'analyse du compte de résultat.

Le contrôle permanent des recettes par le bureau exécutif tout au long de cette année 2006 n'a pas permis de garder une stabilité des produits.

l'objet d'une provision à hauteur de 80%, soit un montant de 2.674 €.

L'incidence de cette opération sur le résultat de 2006 est donc une perte de 2.674 €. Ainsi, le résultat de 2006 tient compte d'une perte de 6.599 €

Compte de résultat de l'année 2006 et des budgets des années 2007 et 2008

Tableau 3

Libellé	Budget	Réalités	Budget	Budget	Budget
	Définitif	2006	primitif	définitif	définitif
	2006	2006	2007	2007	2008
1: Adhésions		363.136,81		361.220,00	360.000,00
2: Radio-REF		-127.929,76		-122.900,00	-123.000,00
3: Fournitures		-817,46		11.600,00	1.000,00
4: Service QSL		-27.578,57		-32.215,00	-27.000,00
5: Associatif		-96.769,71		-98.300,00	-94.000,00
6: Siège		-128.058,23		-139.410,00	-128.000,00
Résultat	-4.000,00	-18.016,92	0,00	-20005,00	-11.000,00

Le compte de résultat fait apparaître une perte nette comptable de -18.016,92 euros qui résulte de la différence entre un montant des produits de 663.341,50 euros et un montant des charges de 681.358,42 euros. Il faut rappeler que le budget définitif 2006 prévoyait une perte de -4000 euros.

Dans les comptes 2005 figurait une provision pour clients douteux d'un montant de 30.083,56 € ; ces créances avaient fait l'objet d'une provision au titre des années précédentes pour un montant de 26.158,42 €.

En 2006, ces créances, antérieures à 1999, ont été comptabilisées en perte sur l'exercice, par ailleurs la provision correspondante a été annulée.

L'incidence de cette opération sur le résultat en 2006 est donc une perte de 30.083,56 - 26.158,42 = 3.925 €. Par ailleurs une nouvelle créance a été considérée comme douteuse en 2006 : Il s'agit d'AFT pour un montant de 3.342,96 € qui a fait

D'après la courbe de trésorerie pour l'année 2006, nous constatons qu'il n'a pas été utilisé de découvert. Notre trésorerie atteint une somme maximale de 250.078 euros pour le mois de février 2006. Elle est répartie de la manière suivante : 193.920 euros en placement BFT court terme et 56.158 euros sur nos comptes bancaires. Nous notons une hausse sur le mois d'octobre liée uniquement à l'avancement de la relance effectuée sur notre revue.

Sans toucher à nos réserves, nous avons réalisé :

- Révision des écoulements et des aérations pour les eaux usées du siège.
- Réparation d'une partie des volets roulants du siège.
- Mise à niveau d'une partie de notre parc informatique.

Budget d'investissement 2007

Nous vous proposons d'effectuer sur l'année 2007 les investissements suivants :

- Ravalement des façades de notre bâtiment non réalisé sur les années antérieures.
- Révision de notre installation électrique et de l'isolation en raison d'une augmentation de notre consommation d'énergie.
- Nettoyage et peinture des locaux du service QSL non réalisés en 2006.
- Taille avec rabattage d'une haie de cyprès de Leyland.
- Poursuite de la mise à niveau de notre parc informatique essentiellement pour nos deux serveurs.

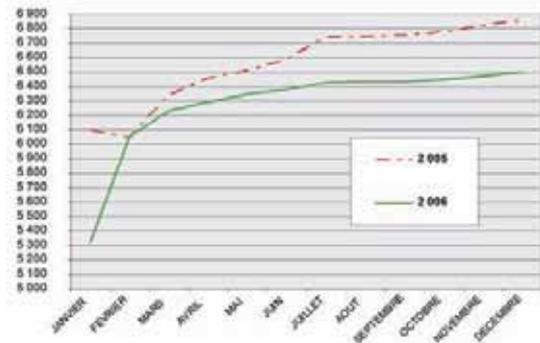
Analyse des adhésions

Au 31 décembre 2006, nous avons 6.280 adhérents. Nous constatons une baisse de nos effectifs de 364 membres par rapport à l'année 2005 malgré des relances effectuées dans notre revue puis par courrier électronique et postal. Ce poste devra être suivi de près car une nouvelle baisse aurait pour conséquence de redéfinir notre mode de fonctionnement. La commission promotion réfléchit à diverses stratégies pour l'année 2007.

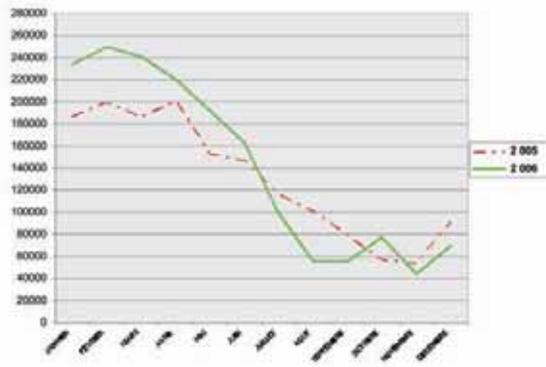
Budget définitif 2007

D'après le tableau 1, Le budget des charges 2007 est basé en grande partie sur les charges 2006 ; certains frais seront surveillés sur l'année mais nous constatons une baisse des salaires et charges dans les postes Adhésions et Siège. Il faudra enregistrer une augmentation des dotations d'amortissement sur immobilier dues uniquement à la valorisation du terrain et du bâtiment.

Graphe des adhésions 2005 - 2006



Trésorerie 2005 - 2006



D'après le tableau 2, le budget des recettes 2006 est basé également sur les produits 2006. Nous avons tenu compte d'un nombre raisonnable de cotisations et effectué une analyse financière prudente.

D'après le tableau 3, le budget de l'année 2007 et son résultat font apparaître une perte de -20.005 euros. Ce budget de 2007, établi d'une façon prudente, tient compte d'une baisse de rendement de nos placements



pour le poste adhésions et du changement de contrat d'un de nos salariés dans le poste QSL. Bien entendu, dans le poste associatif, il est tenu compte des frais de fonctionnement pour toutes les commissions et tous les services du REF-Union. Le budget prévoit également une augmentation des ventes de fournitures consécutives à la réalisation de la nomenclature.

Budget primitif 2008

Pour le budget primitif 2008, concernant les produits la prudence est toujours de mise ; les charges, elles, sont basées sur celles de 2007, ce qui nous amène à envisager une perte de -11.000,00 euros.

Conclusion

Les résultats ne sont pas à l'image de notre investissement ; il est impératif de trouver des adhérents sinon la nouvelle équipe qui sera mise en place après notre assemblée générale de Nevers devra prendre de nouvelles orientations de fonctionnement afin de garantir la pérennité de notre association. Il faut espérer que le sondage concernant la revue et les campagnes de relance connaîtront un succès salvateur.

Vous trouverez ci-contre une analyse sur l'utilité de l'adhésion d'un montant de 58,50 euros :

- 34% servent à la fabrication et au suivi de Radio-REF.
- 7% permettent une gestion optimale du service QSL.
- 25% abondent le volet purement associatif :
 - représentation des radio-amateurs auprès des diverses administrations,
 - réponses aux questions posées via les commissions et services du REF-Union,
 - présentation et maintenance d'un site web,
 - bénéfice de l'assurance juridique,
 - présence dans les salons et manifestations,
 - contribution au fonctionnement des ED et des FR,
- 34% sont affectés à l'accueil et aux services offerts par le siège.

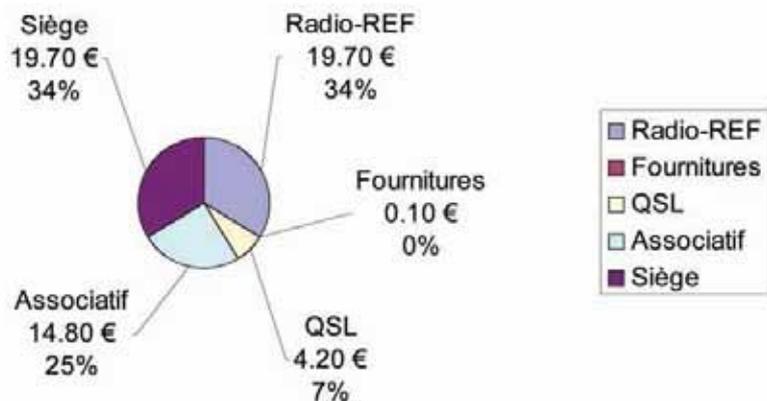
REF-Union française des radios amat

Page 2

Bilan actif

	Brut	Amort.Prov	31/12/06	31/12/05
Présenté en Euros				
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droit similaire	24 714	24 714		
Fonds commercial	15 244		15 244	15 244
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo. Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains	180 560	44 810	135 750	51 207
Constructions	486 050	209 300	276 750	59 881
Installations techniques, Mat. Outil.	19 200	19 200		
Autres immobilisations corporelles	215 819	212 814	3 004	5 309
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées				
Autres participations				
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				100
TOTAL (I)	941 590	510 840	430 749	131 743
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières approvision.				
En cours de productions de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	13 735	1 407	12 327	14 539
Avances & ac. versés/commandes				
Créances				
Clients comptes rattachés	35 171	2 674	32 496	29 016
Autres créances	2 811		2 811	6 484
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	366 681	3 600	363 081	365 959
Disponibilités	11 672		11 672	32 004
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance	2 532		2 532	2 524
TOTAL (II)	432 605	7 683	424 921	450 526
Charges à répartir/plus. exer. (III)				
Primes de rembt obligations (IV)				
Écart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	1 374 195	518 524	855 671	582 270

Répartition de l'utilité d'une adhésion de 58.50€





RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE VINCENT GALIMARD CABINET GRANT THORNTON

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'association REF UNION qui nous a été confiée pour l'exercice du 01/01/06 au 31/12/06, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :
 Total bilan :855.671 €
 Chiffre d'affaires: ..65.644 €
 Résultat net de l'exercice (perte) 18.016 €

Les postes du bilan et compte de résultat appellent les précisions suivantes :
 Le chiffre d'affaires réalisé de 65.644 € comprend uniquement les ventes de fournitures, et autres recettes publicitaires, à l'exclusion des recettes provenant des cotisations des adhérents qui figurent dans un poste séparé du compte de résultat intitulé « autres produits » pour un montant de 362.840 €

Une réévaluation des actifs immobiliers a été enregistrée dans les comptes en date du 31/12/2006.

Cette réévaluation porte sur le terrain ainsi que le bâtiment qui figurent à l'actif de l'association au 31/12/2006 à hauteur de 276.750 € pour le bâtiment, et 135.750 € pour le terrain.

L'écart de valeur issu de cette réévaluation s'élève au total à 316.541 € et a été porté au passif du bilan en augmentation des capitaux propres dans une rubrique spécifique.

Il se ventile entre la partie terrain pour 87.254,24 €, et la partie bâtiment pour 229.287,44 €.

L'écart de réévaluation correspondant au bâtiment fera l'objet d'un amortissement sur 25 ans à compter de l'exercice 2007, l'écart de réévaluation sur terrain n'étant quant à lui pas amortissable.

La réévaluation n'a aucune incidence sur le compte de résultat de l'année 2006.

Tours, le 13 Avril 2007

Vincent Galimard
Expert Comptable
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

REF-Union française des radios amat		Page 3	
Bilan passif			
	31/12/06	31/12/05	
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	9 192	9 192	
Primes d'émission, de fusion, d'apport...			
Écarts de réévaluation	316 541		
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles	101 133	101 133	
Réserves réglementées			
Autres réserves	260 689	260 689	
Report à nouveau	3 601	23 201	Présenté en Euros
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	- 18 016	26 803	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	673 142	374 617	
AUTRES FONDS PROPRES			
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financiers divers	2 118	741	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 220	18 954	
Dettes fiscales et sociales	14 914	14 554	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	36 473	32 721	
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Produits constatés d'avance	113 801	140 679	
TOTAL (IV)	182 528	207 652	
Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL. (I à V)	855 671	582 270	

RESEAU DES EMETTEURS FRANCAIS
 22 RUE DE SEVRES
 37100 TOURS

RAPPORT GÉNÉRAL

Monsieur, Mesieurs,

En application de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 1^{er} Juin 2007, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- la gestion des comptes annuels de l'ASSOCIATION REF-UNION, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été établis par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

L'OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes exigent que je vérifie la conformité des écritures comptables avec les données des comptes annuels au regard des principes comptables français, et que je vérifie la sincérité de ces comptes annuels au regard des principes comptables français. Les audits réalisés en vertu de ces normes ne permettent pas de garantir que les comptes annuels sont exempts de toute erreur ou de toute fraude, mais ils permettent d'apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'établissement des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'attire votre attention sur le fait que mon audit ne constitue pas une garantie sur la véracité des données comptables et financières.

RAPPORT GENERAL
 RESEAU DES EMETTEURS FRANCAIS
 REF-UNION
 EXERCICE CLOS LE 31/12/2006
 Page 2/2

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, sincères et exacts et que mon audit a permis de constater la sincérité de ces comptes annuels ainsi que de la régularité financière et de l'exactitude de l'information à la fin de cet exercice.

IL - JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, les appréciations relatives aux comptes annuels de l'association REF-UNION sont présentées dans le présent rapport, ainsi que les estimations significatives retenues pour l'établissement des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, s'appliquent par de commentaires particuliers.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Tours, le 12 avril 2007
 Le Commissaire aux Comptes
 Vincent GALIMARD

Compte de résultat

	31/12/06			31/12/05
	France	Exportation	Total	
Ventes marchandises		22 324	22 324	39 945
Production vendue de biens				
Prod. vend. de services	43 320		43 320	72 790
Chiffres d'affaires net	43 320	22 324	65 644	112 735
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			24 668	22 013
Reprise /amortis.& Provision transfert de charges			39 194	1 232
Autres produits (1)			362 840	382 678
Total produits d'exploitation (2)			492 348	518 659
Achats marchandises			81 834	123 155
Variation stock marchandises			11 621	- 5 883
Achats matières premières & autres approvisionnements				
Variation stock matières premières & approvisionnement				
Autres achats et charges externes (3)			262 802	263 599
Impôt, taxes et versements assimilés			4 312	4 681
Salaires & traitements			97 444	92 368
Charges sociales			25 621	21 987
Dotations aux amortissements sur Immobilisations			17 435	18 120
Dotations aux provisions sur Immobilisations				
Dotations aux provisions sur Actif circulant			4 082	
Dotations aux provisions Pour risques & charges				
Autres charges			30 840	2 290
Total charges d'exploitation (4)			535 995	520 320
RESULTAT D'EXPLOITATION			- 43 647	- 1 660
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières & créances.(5)				
Autres intérêts & produits assimilés (5)			2 875	428
Reprises sur provisions & transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de v.m.p.			15 988	15 749
Total des produits financiers			18 863	16 178
Dotations financières aux amortissements & Provisions			3 600	
Intérêts & charges assimilés (6)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de v.m.p.				
Total des charges financières			3 600	
RESULTAT FINANCIER			15 263	16 178
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			- 28 383	14 518

	31/12/06	31/12/05
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	14 925	13 526
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur Provisions & transferts de charges		
Total produits exceptionnels (7)	14 925	13 526
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	4 558	1 241
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions		
Total charges exceptionnelles(7)	4 558	1 241
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10 367	12 285
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	526 137	548 364
TOTAL DES CHARGES	544 154	521 561
BENEFICE OU PERTE (Total des produits -Total des charges)	- 18 016	26 803